



Mon employeur veut m'obliger a prendre des congés

Par **lenita**, le **12/07/2017** à **17:59**

bonjour,après un arrêt maladie de 4 mois je dois reprendre le travail lundi or mon employeur vient de m'informer qu'il va me mettre en congés parce-que il y a pas de médecin du travail disponible pour me faire ma visite médicale de reprise! a t'il le droit de faire cela? je comptais prendre mes congés au mois d'aout peut'il aussi m'empêcher de les prendre vu que je sors d'un arrêt maladie?

Par **amajuris**, le **12/07/2017** à **18:27**

Bonjour,
en principe c'est l'employeur qui décide des congés de ses salariés.
par contre j'ignore le cas particulier d'une reprise après arrêt maladie.
vous pouvez consulter ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2258>
salutations

Par **morobar**, le **12/07/2017** à **19:50**

Bonsoir,
La maladie ne change pas grand chose, mais malade ou pas l'employeur ne peut imposer le congé principal sans prévenir au moins 2 mois à l'avance.

Ceci dit pour un arrêt supérieur à 3 mois, le salarié doit prendre l'initiative d'une pré-visite de reprise auprès du médecin du travail.(code du travail R4624-29 et suivants).
Cela aurait eu le mérite de fixer la position probable du médecin lors de la reprise effective.
Depuis les bouleversements intervenus dans l'organisation de la médecine du travail (loi EL KOMHRI), personne n'est capable de savoir ce qui va en advenir d'autant que nombre de visites seront effectuées par du personnel appartenant au corps médical, mais pas forcément médecins.